

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 27/1 (2000)

DOI: 10.11588/fr.2000.1.46930

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Les notices, dont on regrettera qu'elles n'aient pas été numérotées, ce qui eût facilité les renvois, sont construites selon un schéma unique et sont lisibles (il ne s'agit pas des sorties brutes d'une base de données informatique). Quelques textes illustrent les mécanismes exposés, et trois plans montrent les églises SS Celso et Giuliano, S. Eustachio, S. Maria in Campitelli, avec pour ces deux dernières l'emplacement des chapelles des procureurs. On eut aussi aimé avoir un plan de Rome, fût-il schématique, avec les principaux quartiers d'activité et de résidence des procureurs allemands.

Le livre s'ouvre avec l'état des sources inédites et une vaste bibliographie, mais la présentation des sources manuscrites est indigente: des cotes et des chiffres, sans que l'on sache ce qui se cache derrière. Que faire de cotes comme Archivio Segreto Vaticano, Instr. Misc 4754, Intr. et Exit. 414–429, ou Paris, Archives nationales, L 24 A 1–4 ... Il en va de même des quelques incunables cités, Rom, Bibl. Casanatense Inc. 974 ou Bibl. Apostolica Vaticana Inc. IV 160, Inc. IV 342 ou Inc. IV 531. Ce n'est pas digne de l'érudition allemande, qui nous a en général habitué à plus de précision. Un titre, même sommaire, une date sont indispensables, sinon la référence n'est guère utile, car il ne s'agit pas d'un »index des manuscrits cités«. On eût aimé aussi un peu plus de précision dans les deux index, noms de personnes et de lieux, ces derniers ne faisant l'objet d'aucune identification.

Comme l'auteur l'a fait remarquer, les procureurs allemands n'étaient pas les seuls à exercer leur pratique à la Curie, même si leur clientèle n'était pas strictement nationale. Et c'est là un des intérêts majeurs de ce livre, donner un modèle, ouvrir des pistes pour de plus vastes recherches, pour d'autres nations, pour d'autres périodes chronologiques, même si la matière n'en sera peut-être pas aussi riche. La route est tracée.

Jean-Loup LEMAITRE, Paris

Immacolata SAULLE-HIPPENMEYER, Nachbarschaft, Pfarrei und Gemeinde in Graubünden 1400–1600, Chur (Bündner Monatsblatt) 1997, IX–366 p. (Quellen und Forschungen zur Bündner Geschichte, 7).

En s'intéressant à la vie religieuse des Grisons, Immacolata Saulle Hippenmeyer nous fait découvrir un espace où communauté et paroisse ont su composer l'une avec l'autre. Ce sont ainsi les rapports et conflits entre structure laïque et religieuse qui sont étudiés afin de dégager quels sont les mécanismes qui ont été mis en place pour offrir aux laïcs une part de plus en plus grande dans la gestion de la vie religieuse.

La période envisagée est par ailleurs fondamentale car elle réduit à néant un clivage, par trop souvent marquant de l'historiographie suisse, qui considère la réforme protestante comme une date séparant drastiquement médiévistes et modernistes. Il est ainsi précieux de découvrir, dans une région donnée, l'impact qu'a réellement eu la réforme sur la gestion des paroisses et des communautés.

Les notions de »Nachbarschaft« et de »Gemeinde« sont de première importance car elles mettent en évidence que dans les Grisons une double structure se superpose. En effet, la commune dans son acceptation politique était rarement identique à l'unité territoriale et dans la plupart des cas, elle regroupait plusieurs villages ou »Nachbarschaften« – la langue française traduisant ce concept par »vicinanza« (!), il est tout aussi simple de conserver la terminologie allemande puisque c'est celle qui apparaît dans les sources grisonnes. Ces »Nachbarschaften« étaient en réalité des entités économiques dont les compétences se concentraient avant tout dans l'exploitation du territoire commun. Il importe à l'auteur de démontrer dans quelle mesure ces unités économiques vont s'impliquer dans la vie religieuse. Ces structures vont gagner des droits politiques et se rapprocher ainsi de la commune. Toutefois, l'auteur souligne la difficulté d'effectuer systématiquement une

distinction nette entre le niveau d'implication réelle des communes et des »Nachbarschaften«.

Tout naturellement la première partie de cet ouvrage est dès lors consacrée aux derniers siècles du Moyen Âge: il ressort que la volonté de participation des laïcs s'exprime et se réalise bien avant l'introduction de la réforme: en s'intéressant notamment au démembrement des paroisses, l'auteur met en évidence la stratégie de certaines communautés pour obtenir le statut de paroisse pour la filiale de leur village. Si les arguments avancés correspondent à ceux de l'Europe entière – difficultés de se rendre à l'église mère en cas d'intempéries et inconvénients majeurs qui peuvent en découler notamment pour les mourants ou les enfants sans baptême – c'est également la volonté de participer à l'administration et à la gestion de l'église qui ressort nettement. C'est notamment à travers le droit de patronat que s'exprime clairement le poids grandissant des communautés. Pourtant, le pouvoir de nomination est étroitement lié aux bien-fonds qui assurent l'existence du bénéfice. Si la communauté en est responsable, elle aura son mot à dire dans la nomination; sinon, elle n'a que peu de chance de faire valoir sa volonté. L'acquisition du droit de gestion est ainsi intimement liée à la survie matérielle du bénéficiaire.

Dans le même ordre d'idée, les communautés vont chercher à exercer un droit de contrôle sur les ecclésiastiques: une solution moderne, à laquelle le droit canonique va devoir s'habituer, est le contrat à terme d'un bénéfice. Le prébendier se transforme dès lors en salarié; s'il n'exerce pas son ministère avec soin, il sera licencié.

L'auteur illustre ce grignotage progressif des conditions de gestion par les communautés grâce à de nombreux exemples: on regrettera toutefois certaines formules sibyllines derrière lesquelles se cachaient sans aucun doute des phénomènes intéressants: c'est ainsi que dans l'étude de l'émancipation des filiales (p. 92) l'auteur évoque sans détail l'existence d'échecs. N'auraient-ils pas été également significatifs de certaines luttes de pouvoir?

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée aux modifications importantes suscitées par la réforme protestante. La réflexion que l'auteur conduit autour de ce bouleversement de la foi aurait pu être précédée d'un chapitre introductif sur les circonstances qui entourèrent le débat autour de la nouvelle foi. En effet, le lecteur non familier de cette région est plongé un peu abruptement dans l'étude des articles d'Illanz qui certes règlent les problèmes habituels de l'époque (autorisation de l'absentéisme avec l'accord de la communauté, élection du curé avec l'approbation de la communauté, règlement sur le comportement des prêtres, limitation de la compétence du tribunal ecclésiastique, etc.) mais offrent également aux habitants une participation particulièrement significative. L'auteur nous indique que les deuxièmes articles d'Illanz, rédigés en 1526, sont à lire en relation étroite avec la Guerre des Paysans et que dans cette perspective, le pouvoir des communes est immense. Deux exemples peuvent être mis en exergue. La particularité du débat autour de la foi protestante dans les Grisons est que l'indépendance de la foi fut proclamée, laissant aux »Nachbarschaften« le choix sur le parti qu'elles souhaitaient adopter. Par ailleurs, l'usage que les »Nachbarschaften« avaient développé de nommer les directeurs de conscience devint dorénavant fondé légalement. Cette situation modifia fondamentalement le statut économique du prêtre, puisque il ne dépendit dès lors non plus d'une prébende mais du bon vouloir de la communauté, créant ainsi un lien de dépendance évident. Ainsi, quelle que soit la foi adoptée, les articles d'Illanz légitimèrent l'action des communautés et surtout encouragèrent la population à considérer le salut de l'âme comme une affaire communale, soit à travers la nomination des curés ou la volonté de communaliser les dîmes afin d'assurer la subsistance des prêtres. A ce stade de la démonstration, la distinction entre l'intervention de la commune et des »Nachbarschaften« n'est pas toujours très nette.

Malgré cette part grandissante des laïcs dans la gestion des paroisses, la vie religieuse des fidèles n'en sortit pas uniquement gagnante car le manque de capitaux pour l'entretien des paroisses, dû notamment à l'abolition des anniversaires et au refus de certaines filiales de

payer leurs contributions à l'église mère, entraîna une désertion de ces dernières au point qu'il fut parfois difficile de repourvoir certaines cures, et ce malgré l'introduction de nouvelles ressources (vente ou location de certains biens ecclésiastiques, affermage de biens communaux, introduction de nouveaux impôts, utilisation d'impôts communaux). Cette grande puissance des communautés paralysa par ailleurs le développement des pouvoirs centraux ecclésiastiques, soit au niveau de l'évêché qu'au niveau de synode évangélique.

A côté de sa réflexion, l'auteur livre, en collaboration avec Ursus Brunold, un deuxième volume où sont édités 173 sources: jugements de tribunal, suppliques, fondations, contrats, accords, etc. Des index nominaux et surtout des matières accompagnent les deux volumes. On regrettera toutefois l'absence de cartes qui auraient permis de visualiser avec bonheur l'espace étudié.

Véronique PASCHE, Lausanne

Patrick J. GYGER, *L'épée et la corde. Criminalité et justice à Fribourg (1475–1505)*, Lausanne (Université de Lausanne) 1998, 422 S. (Cahiers Lausannois d'histoire médiévale, 22).

Wie alle Bände dieser verdienstvollen Reihe teilt sich auch vorliegender Band in einen darstellenden Teil und eine Edition der Quellen. Gegenstand der Untersuchung und Vorgabe für den gewählten Untersuchungszeitraum sind die ersten drei erhaltenen Schwarzbücher (Livres Noirs) aus Freiburg im Üchtland. In ihnen sind Urfehden, Verhöre und Urteilssprüche des Ratsgerichtes dokumentiert. Darüber ergeben sich gewichtige Einblicke in die spätmittelalterliche Delinquenz und Rechtsprechung. Gleichwohl kann auch in diesem Fall nur ein Ausschnitt der Rechtspflege beleuchtet werden. Die Schwarzbücher umschließen vorwiegend Verbrechen, die mit peinlichen Strafen bedroht waren. Die alltäglichen Satzungsverstöße wie Messerzücken, Beleidigungen etc. fehlen hingegen (S. 14f.). Die Blutgerichtsbarkeit im späten Mittelalter bedrohte vorwiegend Diebe. Dies bestätigen auch die Schwarzbücher. Etwa 75 Prozent der dargestellten Delikte behandeln den Diebstahl (S. 109). Dies fügt sich in den Stand der Forschung ebenso wie die Einsicht, daß es vorwiegend geringwertige Güter des alltäglichen Verbrauchs wie Kleidung und Nahrungsmittel waren, die entwendet wurden. Auch die sonstige Deliktverteilung überrascht wenig. Totschlag als zweithäufigstes Delikt macht nurmehr 15 Prozent aus. Es sind zumeist aus Streit entstandene Tötungen. Morde, also Tötungen aus Vorsatz, sind nicht sehr zahlreich. Bleiben insgesamt die Delikttypen und ihre Verteilung durchaus im Rahmen des aus anderen Untersuchungen Bekannten, so überrascht die Analyse der Täter und ihrer Beziehungen zu den Opfern. Bemerkenswert ist Gygers Feststellung, daß Diebe vorwiegend in ihrem sozialen Umfeld tätig wurden (»le vol est ainsi un crime de proximité«, S. 117). Es ist in der Tat bedenkenswert, daß die Täter in über 60 Prozent der Fälle ihre Opfer kannten, oft sogar enge Beziehungen zu ihnen unterhielten. Herauszustellen ist auch sein Befund über die Herkunft und soziale Lage der Täter. Er konstatiert einen durchgehend niedrigen sozialen Status: Dienstboten und kleine Handwerker stellen das Gros der Delinquenten (144). Sie erscheinen als Gelegenheitstäter, Spuren eines Berufsverbrechertums sind kaum auszumachen. Es ist keine randständige Welt, die vor Gericht steht. Ein oder zwei Personen vermag Gyger als Vagabunden auszumachen. Die Mehrzahl der Täter stammte aus dem Freiburger Territorium. Ganze fünf Personen stammten aus der Stadt, unter ihnen vermutlich kein Bürger (144f.). Das Blutgericht war folglich eine Waffe gegen Auswärtige und Unterschichten. Insofern ist nicht ganz plausibel, daß Gyger der herrschenden Lehre folgt und das Hinrichtungsritual als Mittel darstellt, mit dem der Rat den Bürgern Furcht einflößen wollte (»susciter l'effroi«, 215). Auch an anderen Stellen hätte man sich eine eingehendere Analyse der erhobenen Befunde gewünscht. Wenn man eine mit brutalen Strafen bedrohte Gelegenheitsdelinquenz herausarbeitet, warum wird dann im Klappentext die